



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-147

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2016

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-21-008 - Arrêté directorial modificatif de l'arrêté directorial

n°75-2016-05-04-008 portant délégation de signature en matière de marchés publics pour
l'hôpital Villemin Paul Doumer - 21 juillet 2016 (1 page)

Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-07-21-008

Arrêté directeur modificatif de l'arrêté directeur
n°75-2016-05-04-008 portant délégation de signature en
matière de

*Arrêté directeur modificatif de l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 du
Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de*
marchés publics pour l'hôpital Villemin Paul Doumer - 21
juillet 2016
juillet 2016
marchés publics pour l'hôpital Villemin Paul Doumer - 21 juillet 2016

Arrêté Directorial n° 2016 –

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté de la directrice du centre national de gestion directorial du 28 juin 2016, portant nomination de M. Jérôme Sontag, en qualité de directeur de l'hôpital Villemin – Paul Doumer, à compter du 1^{er} juillet 2016,

La secrétaire générale entendue,

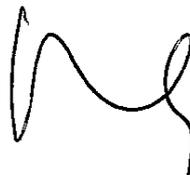
ARRETE

ARTICLE 1er : L'article 4 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 susvisé est modifié comme suit :

- Hôpital Villemin – Paul Doumer
M. Jérôme SONTAG, directeur

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 JUL. 2016



Martin HIRSCH